

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 6 février 2024

16 votants

Début du conseil à 18h10

## Approbation du PV du CA du 8 décembre 2023

Un enseignant demande qui reçoit le compte-rendu du CA. Mme BUER les transmet aux membres titulaires. Il pourrait être accessible à tous en ligne via l'ENT en créant une rubrique dédiée, une fois approuvé par le CA. Mme Bourgeois se propose de créer la dite rubrique pour permettre la diffusion des comptes-rendus et des actes du CA.

PV du CA approuvé à l'unanimité.

## Décision budgétaire modificative

DBM concernant des prélèvements sur fonds de réserve pour abonder de 10500 euros (ligne électricité du SRH). Mme Berno rappelle que le budget voté le 8 décembre avait été présenté comme « non sincère » lors du CA dédié en raison de la forte augmentation des coûts de viabilisation.

Fonds de roulement après prélèvement : 72987.69 euros

Un parent demande quel est le montant du fonds de roulement minimum. Mme Berno est dans l'incapacité de répondre à cette requête, l'agent comptable étant actuellement à l'arrêt. Le parent

VOTE : unanimité

Arrivée de M. BARTHES à 18h15

17 votants

## Contrats et conventions

- Renouvellement avec Index Education (1<sup>er</sup> avril 2024 – 1<sup>er</sup> avril 2025) : Pronote réseau 1380 euros  
VOTE : unanimité
- Renouvellement des licences annuelles Pronote / EDT (1<sup>er</sup> juillet 2024 – 1<sup>er</sup> juillet 2025) : 956.40 euros  
VOTE : unanimité
- Convention avec « Entreprendre pour apprendre » : création d'une mini-entreprise monté par les élèves de SEGPA avec M. Douche.  
VOTE : unanimité
- Convention « Dispositif Relais » : pour les élèves manquant d'appétence scolaire et présentant des difficultés d'ordre comportemental ou du point de vue des résultats. Nous ne savons actuellement pas quel sera l'établissement support (anciennement collège du Semnoz). La convention signée ce soir est donc une convention de principe.  
VOTE : unanimité
- Contrat d'occupation précaire pour l'appartement F1 : Hébergement d'urgence d'un agent du lycée Baudelaire avec son enfant qui sera scolarisé en 4<sup>ème</sup> au collège (agent victime de violence conjugale, à protéger), à partir du 16 février jusqu'à la fin de l'année scolaire.  
Montant du loyer : 485.78 euros par mois  
VOTE : unanimité

- Contrat d'assurance MAIF de 2354.95 euros : malgré la reconduction tacite du contrat, l'agent comptable exige que le contrat soit voté tous les ans au CA. Le montant comprend l'assurance établissement (sorties, stages...) et l'assurance des véhicules du collège (206, quand, remorque)  
VOTE : unanimité

## Préparation de rentrée 2024

---

Mme BUER présente le seul document officiel qui fait mention de la dotation horaire pour le collège pour la rentrée prochaine. Elle rappelle que cela correspond au nombre d'heures de cours assurés par les enseignants chaque semaine pour le collège (idem pour la SEGPA). Elle reprecise le lien entre heures d'enseignement (besoins), supports, répartition heures postes / HSA, création de supports supplémentaires (postes / BMP) et partage de postes entre plusieurs établissements (CSD / CSR). Il faut ajuster les besoins aux moyens octroyés.

### EFFECTIFS PAR CLASSE

- Collège EVIRE : Repère B avec une limite de 28 élèves par classe.
- Rentrée 2024 : 6 classes par niveau
- Les professeurs déplorent le fait que le collège EVIRE, compte-tenu du profil de nos élèves, ne bénéficie pas d'effectif allégé ou d'une catégorisation en éducation prioritaire.
- Mme BUER s'étonne des flux permanents d'élèves : déménagements, placements, EANA...
- Mme BUER rappelle également que les remontées d'effectifs datent de novembre 2023 et ne prennent pas en considération les inscriptions en cours d'année, ce qui aboutit en SEGPA par exemple à la suppression d'un atelier en 4<sup>ème</sup>. Compte-tenu du passage à 3 ateliers, l'inclusion d'élèves d'ULIS et d'IME ne sera plus possible du fait des limitations d'effectifs en atelier. Cela impacte la fluidité et la sécurisation des parcours de nos élèves. On ne peut qu'espérer qu'une fois l'inscription faite fin juin, un réajustement des moyens permette la réouverture du 4<sup>ème</sup> atelier.

### REFORME « CHOC DES SAVOIRS » SUR LES NIVEAUX 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup>

- Ne concerne pas les élèves de SEGPA
- Etendu aux niveaux 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> à la rentrée 2025
- Consignes rectorales : 1 groupe de niveau seulement (et pas 3, faute de moyens) avec un ciblage sur les élèves au score inférieur à 200 (évaluations CM2 / 6<sup>ème</sup>), ce qui équivaut à une dizaine d'élèves sur Evire.
- Proposition d'organisation (réajustements possibles après Pâques) : Alignement de classes sur le français et les mathématiques (pour toute la quotité horaire disciplinaire)

Départ de Mme BOLY 19h05

15 votants

### IMPACT POSTES :

- Suppression de poste : Lettres classiques
- Création de postes : Lettres modernes + Anglais
- Partage de postes (CSR) : Italien + Allemand
- Partage de postes (CSD) : Génie civil construction et réalisation
- Demande BMP : Ed. musicale + Arts plastiques + Physique chimie + EPS+
- Histoire géographie
- Cas particulier du poste d'HG étiqueté DNL Anglais : Suppression de l'étiquetage aujourd'hui.
- Rappel de tous les CSD internes avec la SEGPA.

SEGPA : Mme COLINET DUBREUIL explique qu'elle n'a que peu de marge de manœuvre. Un enseignant déplore la suppression de l'heure de soutien en 6<sup>ème</sup>, au prétexte que les élèves sont en effectif réduit.

## LECTURE DE LA MOTION

Cf. Document joint

Départ de Mme COLINET DUBREUIL - 19h27

14 votants

Un parent demande si la motion de censure est propre à l'établissement ou si elle est commune à plusieurs collèges. Mme Guégan précise que c'est celle du collège Evire. Un parent d'élèves questionne la faisabilité d'une réforme que le Rectorat annonce comme infaisable au vu des objectifs affichés et des moyens alloués insuffisants (passage de 3 groupes à 1)

Un professeur précise que la motion de censure avait pour but de demander de ne voter que l'impact poste (création / suppression) et de revenir ensuite sur la ventilation des moyens une fois la ligne gouvernementale plus claire.

Mme BUER rappelle le caractère très contraignant du calendrier qui impose le vote de la ventilation des heures cette semaine. La seule marge de manœuvre restant la répartition des services.

Les 3 représentants de parents soutiennent la motion des enseignants.

Mme BUER propose donc au vote la proposition de suppression / création de postes / partage de postes. La ventilation des heures a été présentée pour information et fera l'objet d'un prochain CA. Deux professeurs enseignant en SEGPA souhaitent que la cause de leur abstention soit connue : ils refusent de se prononcer au vu de l'absurdité d'enveloppes allouées sur des effectifs biaisés (avec des réajustements systématiques en fin d'année au moment où les effectifs sont réels).

VOTE > 12 OUI - 2 ABSTENTIONS

## Questions et informations diverses

---

- Vestiaires du gymnase : Pas utilisés pour le ski de fond, car les vestiaires sont utilisés par d'autres classes les après-midis dédiés. Les professeurs assurent que le maximum est fait pour que l'intimité des élèves soient préservés. Les élèves se changent dans les sanitaires des personnels de vie scolaire (et pas dans les cabines de toilettes), espace suffisamment spacieux.
- Ratio nombre de collégiens / nombre de CPE : Pas de ratio. Décision de la seule compétence de l'Etat qui détermine l'implantation des supports de CPE (selon la taille, la présence ou non d'un internat, l'environnement social)
- Bilan des sanctions : Le bilan annuel sera présenté en fin d'année. Depuis septembre 2023, 251 rapports d'incidents traités en vie scolaire (ne s'étant pas tous soldés par des sanctions). Malgré ce chiffre, le climat reste globalement serein avec une majorité de micro-événements. Une tendance cependant à la banalisation des manquements comportementaux dont les élèves peinent à percevoir la gravité.
- Prise de décision des sanctions : Mme BUER rappelle que seul le chef d'établissement peut prononcer une sanction et décider un conseil de discipline. L'incident est en préalable traité en vie scolaire (CPE). Une commission hebdomadaire permet le regard croisé de la

Principale, de son adjointe, de la directrice de SEGPA et de la CPE. Mme BUER précise que les délais de traitement peuvent être rallongés par la nécessité de rencontrer tous les élèves impliqués (principe du contradictoire à respecter) avant de statuer.

- Aucune lisibilité sur les postes libres à la rentrée difficiles à pourvoir.

Fin du CA : 19h55

La secrétaire de séance



Anais Blin

La présidente du CA



Patricia BUER